

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: 12

Artikel: Étude sur la géographie militaire de la Suisse
Autor: Charrière, G. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-330563>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par

E. RUCHONNET, capitaine fédéral d'artillerie; E. CUÉNOT, capitaine fédéral du génie.

N° 12.

Lausanne, le 15 Juin 1865.

X^e Année.

SOMMAIRE. — Etude sur la géographie militaire de la Suisse. — De l'introduction en Suisse d'une arme à feu portative se chargeant par la culasse. — De la colonne d'attaque (*suite et fin*). — Nouvelles et Chronique.

SUPPLÉMENT. — REVUE DES ARMES SPÉCIALES.

ÉTUDE SUR LA GÉOGRAPHIE MILITAIRE DE LA SUISSE.

Nous offrons ici aux officiers de notre armée quelques considérations sur la défense de la Suisse. Le cadre de ce travail nous a été fourni par un ouvrage sorti de la plume d'un officier de l'état-major autrichien, M. Pollatscheck, sur la géographie militaire de l'Europe centrale. L'auteur consacre un article spécial et détaillé à la Suisse. Ses idées, quoique contestables peut-être à certains égards, nous ont paru être le résultat d'une étude consciencieuse de notre territoire, et c'est à ce titre que nous en reproduirons ici les points les plus essentiels, car il eût été à regretter qu'elles fussent restées ignorées de ceux auxquels elles peuvent offrir un véritable intérêt.

La Suisse forme, sous le rapport géographique, un tout assez compacte. A peu d'exceptions près, ses frontières sont naturelles, et elle est protégée de tous côtés par quelque obstacle formé par la nature.

La partie intérieure se divise en deux sections bien distinctes, la région montagneuse et la plaine ou plateau suisse. La première forme le cœur du pays; elle est d'un accès difficile; son point central est le St-Gothard; c'est près de celui-ci que la plupart des rivières de la Suisse prennent leur source; c'est à lui qu'aboutissent un grand nombre de vallées, et c'est le point central d'où le réseau des routes suisses s'étend, en forme d'éventail, dans toutes les directions.

La plaine, ou plateau suisse, commence au lac Léman et se prolonge dans la direction du N.-E., jusqu'au lac de Constance. C'est une contrée fertile, d'un accès facile, et praticable pour toutes les armes. Ici nous trouvons un point que nous ne saurions passer sous silence ; c'est la contrée qui s'étend aux environs de Brugg et de Baden, car c'est là que l'Aar, la Reuss et la Limmat, grossies de leurs affluents, opèrent leur jonction ; c'est non loin de là que l'Aar se jette dans le Rhin ; c'est donc là le point de réunion des principales rivières de la Suisse, comme le St-Gothard est leur point de départ. Notons pour le moment ce fait, dont nous aurons plus tard l'occasion de faire ressortir l'importance.

Revenons-en maintenant aux frontières de la Suisse. Nous disions que, presque partout, la nature semblait avoir pris plaisir à la séparer de ses voisins par un obstacle plus ou moins important. Jusqu'à quel point la Suisse pourrait-elle mettre sa confiance dans ces barrières, et s'en servir pour repousser un ennemi qui voudrait envahir son territoire et attenter à son indépendance ? C'est ce que nous nous proposons d'examiner ici.

La Suisse a quatre frontières attaquables : celles de l'Ouest, du Nord, de l'Est et du Sud. Nous les prendrons l'une après l'autre, en faisant un examen critique de leur valeur défensive. Nous supposerons toujours que la Suisse agit pour son propre compte, avec son armée seule, et sans secours auxiliaire de l'étranger.

Frontière de l'Ouest.

Formée par les chaînes parallèles du Jura, la frontière occidentale offre de nombreux défilés et chemins d'invasion. Vers le centre, le Doubs forme une profonde coupure. Au pied et à l'orient de la montagne, les marais de l'Orbe, les lacs de Bienne et de Neuchâtel, la Thièle, l'Aarberger-Moos et l'Aar paraissent devoir donner à cette ligne de défense un solide appui. Malgré ces avantages apparents, nous la croyons défectueuse par sa longueur. Vouloir occuper et défendre les nombreuses routes qui la traversent serait tomber dans le système des cordons, et, par conséquent, s'exposer à être battu en détail sur tous les points. Tout ce réseau de routes est insuffisant, par contre, pour favoriser les communications entre des corps agissant isolément sur une ligne transversale. Le Jura peut être franchi en une seule marche ; il offre par conséquent un espace trop restreint pour sa défense. Les lacs de Neuchâtel et de Bienne entraveraient la liberté de mouvements du défenseur placé en arrière de cette ligne. Enfin, sa direction prolongée vers le S.-O. n'est pas son moindre

défaut, car la frontière française débordant ici le Jura, la possession du pays de Gex par la France constitue pour la Suisse occidentale, et pour Genève en particulier, une menace continuelle. Le Jura, pris dans toute son étendue, ne pourra donc jamais offrir un champ de bataille à de grands corps d'armée; tout au plus pourra-t-il être le théâtre d'une opération de courte durée, telle qu'une invasion ou un passage rapide sur un de ses points. La défense de ses défilés pourrait cependant être confiée à de petits détachements, lorsqu'il y aurait opportunité à le faire.

Nous indiquerons maintenant les chemins qui servent de communication entre la Suisse et la France. Outre ceux venant de l'Alsace, nous avons :

- 1^o La route et le chemin de fer de Belfort à Bâle;
- 2^o La route de Montbéliard à Bâle;
- 3^o La route, et, en partie, le chemin de fer de Besançon à Bâle par Blamont et Porrentruy.

De Bâle nous avons des routes :

- a) Le long du Rhin;
- b) A Brugg;
- c) Par le Staffelegg à Aarau;
- d) Par le Hauenstein inférieur (route et chemin de fer) à Olten;
- e) Par le Hauenstein supérieur, Balsthal et la Klus, dans la vallée de l'Aar, entre Olten et Soleure.

- 4^o Les routes de Belfort
» Montbéliard
» Besançon
- } à Porrentruy,

et de là, ou par le val Mouâtiens dans la vallée de l'Aar, entre Olten et Soleure, ou par Tavannes et Sonceboz à Bienne.

La configuration du Jura, ainsi que celle de la vallée du Doubs, rend difficiles les communications transversales entre Morteau, le Locle et Porrentruy. On n'y trouve que de mauvais chemins et des sentiers.

5^o De Besançon par Morteau, le Locle et Neuchâtel, et, de là, par l'Aarberger-Moos à Aarberg.

6^o De Besançon et de Salins par Pontarlier :

- a) Par les Verrières et le Val-de-Travers à Neuchâtel (route et chemin de fer);
- b) A Yverdon, soit directement par Ste-Croix, soit par les Verrières et le Val-de-Travers;
- c) Par Jougne et Orbe à Lausanne.

7° Du fort des Rousses, il y a des routes :

- a) Par Bois-d'Amont à la vallée de l'Orbe ;
- b) Par St-Cergues à Nyon ;
- c) Par la vallée des Dappes à Genève ; celle-ci se relie au col de la Faucille, à une route venant de St-Claude. A Gex, elle se bifurque, se dirigeant à gauche sur Divonne et à droite sur Fernex et Genève.

8° De Mâcon ou de Lyon par le fort de l'Ecluse à Genève (route et chemin de fer).

L'assaillant, que nous supposons être la France, aurait donc à choisir les unes ou les autres de ces routes.

Mais, avant d'aller plus loin, il faudrait pouvoir préciser quel serait le but de son agression. Voudrait-elle conquérir une partie de la Suisse ou seulement l'obliger, par une pression à main armée, à satisfaire à l'une de ses prétentions ? Dans ce cas, elle pourrait se contenter d'une guerre localisée ; en occupant une partie du territoire suisse, elle s'y maintiendrait jusqu'à ce qu'il fût fait droit à ses exigences. Sa puissance lui permettrait de le faire impunément, sans avoir à craindre de contre-coup sur un autre point. Si, par contre, son but était l'annexion d'un territoire placé à sa proximité et à sa convenance, elle chercherait à pénétrer directement au cœur de la Suisse, tout en occupant préalablement la partie convoitée.

Son objectif serait alors Berne, et ses efforts tendraient à la possession de la ligne de l'Aar, afin d'anéantir par là la résistance que la Suisse voudrait lui opposer dans la plaine.

Elle aurait alors deux moyens à sa disposition. Son attaque se ferait ou par le centre ou par les deux ailes de la frontière. Une attaque par le centre se motiverait par la proximité d'Aarberg et du centre de la ligne de l'Aar. Le succès de cette entreprise dépendrait de la rapidité avec laquelle elle pourrait être conçue et exécutée. La France emploierait à cet effet les chemins qui la relient le plus directement au cœur de la Suisse, c'est-à-dire la route de Porrentruy à Bienne par Tavannes et Sonceboz, ou celles conduisant de Morteau et de Pontarlier au lac de Neuchâtel, et se dirigeant de là sur Aarberg par l'Aarberger-Moos. Si l'assaillant réussit à forcer promptement ces lignes, s'il assure son flanc droit par la prise d'Yverdon, son flanc gauche par une bonne position à Sonceboz, s'il fortifie l'espace compris entre les lacs de Bienne et de Neuchâtel, le village d'Anet, par exemple, le succès de son agression ne dépendrait plus que du résultat d'une bataille rangée que la Suisse ferait peut-être mieux d'éviter par une retraite dans les montagnes. Nous ne saurions conseiller à cette dernière une confiance trop absolue dans la ligne

de l'Aar. Après la perte de celle-ci, la Suisse pourrait encore maintenir les lignes de la Reuss et de la Limmat, mais nous lui conseillons plutôt de défendre ces rivières, non point directement, mais par une position de flanc s'appuyant sur les montagnes. Comme nous l'avons dit plus haut, une attaque par le centre n'aurait chance de réussite qu'en raison de la rapidité avec laquelle elle pourrait être exécutée. Mais il n'est pas à supposer que la Suisse se laissât ainsi surprendre, car la route par Tavannes traverse des défilés difficiles à forcer, et les deux autres présentent des obstacles dont le défenseur saurait probablement profiter avec intelligence. Nous croyons donc plutôt à une attaque par les ailes, ce qui n'empêcherait pas la France de se ménager les chemins en question pour le cas où, maîtresse de la ligne de l'Aar, elle aurait à craindre un revers; car les mêmes causes qui eussent alors entravé sa marche en avant lui serviraient maintenant à protéger sa retraite.

L'attaque par les ailes, vicieuse en tout autre cas, se justifierait ici par la supériorité numérique des forces françaises. Elle se ferait par deux corps d'armée inégaux, dont le plus considérable aurait pour mission de mener à bien la tâche principale et l'autre de détourner l'attention du défenseur et d'attirer une partie de ses forces sur un autre point.

Tout comme dans le cas de l'attaque par le centre, les efforts de l'agresseur tendraient à la possession de la ligne de l'Aar, Berne serait toujours son objectif principal, mais il aurait deux objectifs secondaires, Bâle et Genève. Ce serait du côté de ces deux villes à la fois que l'attaque aurait lieu. Nous commencerons par Genève. Il est presque inutile de rappeler que, depuis l'annexion de la Savoie à la France, le territoire genevois est enclavé dans le territoire français; vouloir le disputer maintenant serait illusoire. Mais en nous reportant aux temps qui ont précédé cette annexion, nous pouvons nous demander jusqu'à quel point la défense de cette ville, déjà ouverte par suite de la destruction de ses fortifications, eût pu se justifier.

Si de ce côté la frontière suisse eût été naturelle, si elle s'était avancée jusqu'aux sommités du Jura, se dirigeant sur Bellegarde en suivant la rive gauche de la Valsérine, alors une armée suisse eût pu attendre l'ennemi devant Genève, quelque menacée qu'elle eût été sur son flanc droit. Pour couvrir celui-ci, elle aurait dû occuper ces sommités, ainsi que la route de la Faucille, celle de la vallée des Dappes, celle de St-Cergues et surtout celle de Pontarlier à Orbe. L'une de ces routes tombant entre les mains de l'ennemi, l'armée suisse n'aurait eu qu'à faire une prompte retraite, et encore celle-ci n'aurait été exécutée peut-être que par le lac Léman.

La possession de la vallée des Dappes n'eût été ici d'aucune utilité à la Suisse, et l'on peut se demander si les longues négociations dont elle a été l'objet étaient en rapport avec son importance.⁽¹⁾

Le désir qu'avait la France de posséder cette vallée pouvait se motiver par l'obligation où elle était d'emprunter sur ce point le territoire suisse pour arriver au col de la Faucille et de là dans le pays de Gex. L'ancien état des choses aurait pu lui être un obstacle dans le cas où elle aurait voulu opérer, dans le pays de Gex, une concentration de troupes destinée à menacer Genève; puis encore pour le cas où, en guerre avec l'Italie, elle eût voulu faire passer sa ligne d'opérations par cette ville. Mais elle n'avait aucun besoin de la vallée des Dappes pour arriver au col de la Faucille et à Gex, pouvant employer à cet effet la route venant de Marez par St-Claude. Puis les traités qui ont garanti à la Suisse sa neutralité ont spécifié que, quoique possédant le pays de Gex, la France ne pouvait faire passer aucune ligne d'opérations par ce pays ni par Genève. Si ceci avait eu lieu, cela n'aurait pu se faire que par suite d'événements qui eussent rendu possible la violation du territoire neutralisé.

La vallée des Dappes commande la route de St-Cergues à Nyon; la France pouvait donc par là couper les communications de Genève avec le reste de la Suisse. Mais elle a une autre route pour arriver au même but, celle par le col de la Faucille et Gex sur Divonne, Crassier et Nyon, ce qui restreint beaucoup l'importance de la vallée des Dappes. On ne peut donc s'expliquer la persistance que mettait la France à posséder ce vallon écarté, si ce n'est par le désir de se maintenir la libre disposition de la route de St-Cergues à Nyon, et de pouvoir, dans l'occasion, employer deux chemins d'invasion au lieu d'un seul.

Aujourd'hui la position de la Suisse est encore bien plus critique, car l'annexion de la Savoie lui a fait perdre l'appui que donnait à son extrême flanc gauche la neutralité de cette province. Genève, quoique politiquement à la Suisse, n'en est pas moins militairement à la France. Il est donc probable qu'il faudra renoncer à se maintenir dans ses environs et que ce sera sur l'Orbe et la Venoge que la Suisse transportera sa première ligne de défense.

Mais cette ligne est de fait déjà tournée par l'annexion de la Savoie, car, au moyen d'une flottille, la France peut opérer un débarquement sur tel point de la rive du lac Léman qui lui conviendra.

(¹) Cédée à la France sous le premier Empire, la vallée des Dappes fut rendue à la Suisse à la chute de Napoléon I^{er}. Revendiquée de nouveau par la France en dernier lieu, elle a été définitivement cédée à cette puissance par le traité du 8 décembre 1862.

Dans les circonstances actuelles cependant, nous convenons que l'absence des moyens de transport sur le lac rendrait les choses plus difficiles. Afin de pouvoir tourner la ligne de l'Orbe et de la Venoge, elle devrait contourner la rive S.-E. du Léman, s'emparer de St-Maurice, dont la prise lui serait peut-être facilitée par la possession des passages conduisant en arrière de cette place. Mais la Suisse s'y prendrait probablement à temps pour occuper ces passages; il serait d'ailleurs dangereux de se lancer dans une guerre de montagnes contre un peuple de montagnards. Ou bien, la France laisserait un corps d'une certaine importance devant St-Maurice, puis chercherait à occuper les passages allant au Simmenthal, pour pouvoir employer la route par le Chablais le long du lac, qui ne lui offrirait d'ailleurs pas toute la sécurité désirable.

Nous pensons que la France aurait un moyen plus court pour parvenir à ses fins : nous supposons le corps de l'armée fédérale destiné à opérer dans la Suisse occidentale solidement établi derrière l'Orbe et la Venoge et protégé par des positions retranchées aux points de passage les plus menacés, peut-être sur les hauteurs dominant la rive droite de l'Orbe près d'Yverdon, etc.; la route de Lausanne à Yverdon par Echallens lui servirait de ligne de manœuvre.

La France, dans ce cas, dirigera son attaque principale depuis Besançon par Pontarlier et le fort de Joux sur Yverdon et cette attaque sera soutenue *directement* par l'invasion simultanée d'un corps débouchant des Rousses dans la vallée du lac de Joux, et *indirectement* par un autre corps venant par Genève. Nous voyons par là l'importance du fort de Joux et de celui des Rousses. La position d'Yverdon sera sans doute défendue avec énergie, mais elle tombera, et cela d'autant plus sûrement que l'assaillant aura probablement su diviser les forces du défenseur. Après ce revers, la défense de la ligne de l'Orbe et de la Venoge n'aura plus sa raison d'être.

G. DE CHARRIÈRE,
major à l'état-major fédéral.

(A suivre.)



DE L'INTRODUCTION EN SUISSE D'UNE ARME A FEU PORTATIVE SE CHARGEANT PAR LA CULASSE.

Une nouvelle d'une haute importance est venue nous surprendre ces jours derniers. La question de l'introduction plus ou moins prochaine d'une arme à feu portative se chargeant par la culasse a fait subitement un grand pas. Cette question, déjà posée par la nomina-